

Votre pouvoir d'achat, notre priorité

Mars 2022 – DOGSE

Les résultats intermédiaires communiqués pour le S1 2021 et les changements d'indicateurs qui interviennent cette année pour le calcul de l'intéressement chez Orange SA ont conduit la CFE-CGC Orange à demander au Conseil d'administration d'Orange de prévoir un intéressement exceptionnel pour tous les personnels du Groupe, afin, a minima, de maintenir le même niveau de participation et d'intéressement global que l'an dernier.

Suite à la publication des [résultats d'Orange pour l'exercice 2021](#), voici le calcul de la participation (pour tous les personnels Groupe France, maison mère et filiales détenues à + de 50%) et de l'intéressement (maison mère) qui seront versés en 2022.

Comme l'avaient évalué et anticipé vos représentants CFE CGC Orange, le versement d'un intéressement supplémentaire était nécessaire pour maintenir le niveau global de rétribution liée aux résultats de l'an dernier. La [demande de la CFE-CGC Orange](#) a donc été entendue sur ce plan.

Rem. brute annuelle	2022 au titre des résultats 2021					2021 au titre des résultats 2020				2020 au titre des résultats 2019			
	Int.	Int. Sup.	Part.	Total	%	Int.	Part.	Total	%	Int.	Part.	Total	%
20 000 €	1 970 €	148 €	920 €	3 038 €	15,2%	2 200 €	850 €	3 050 €	15,3%	2 020 €	1 040 €	3 060 €	15,3%
30 000 €	2 100 €	148 €	950 €	3 198 €	10,7%	2 350 €	880 €	3 230 €	10,8%	2 160 €	1 080 €	3 240 €	10,8%
40 000 €	2 240 €	148 €	1 170 €	3 558 €	8,9%	2 500 €	1 090 €	3 590 €	9,0%	2 300 €	1 330 €	3 630 €	9,1%
50 000 €	2 370 €	148 €	1 400 €	3 918 €	7,8%	2 650 €	1 290 €	3 940 €	7,9%	2 440 €	1 590 €	4 030 €	8,1%
60 000 €	2 500 €	148 €	1 620 €	4 268 €	7,1%	2 800 €	1 500 €	4 300 €	7,2%	2 590 €	1 840 €	4 430 €	7,4%
70 000 €	2 640 €	148 €	1 840 €	4 628 €	6,6%	2 950 €	1 710 €	4 660 €	6,7%	2 730 €	2 100 €	4 830 €	6,9%
80 000 €	2 770 €	148 €	2 060 €	4 978 €	6,2%	3 100 €	1 910 €	5 010 €	6,3%	2 870 €	2 360 €	5 230 €	6,5%
Total distribué millions €	166	11	122	299		196	114	310		191	146	337	

Montants bruts pour un temps plein sans absence

Des augmentations salariales en berne.

La négociation annuelle sur les salaires a tourné court en 2021. Pour la seconde année consécutive, aucun accord salarial n'a pu être signé chez Orange SA, débouchant sur une décision unilatérale de l'employeur, ce qui n'est jamais bon signe.

Le budget des augmentations, de 1,8% en 2021, est loin de couvrir l'inflation, à 2,8% selon l'INSEE. Pire, la promesse de la Direction d'augmenter l'ensemble des salaires bruts dès la fin de l'année si l'inflation dépassait la hausse des salaires n'a pas été tenue : seule une prime ponctuelle de 200 € a été attribuée en janvier 2022 aux personnels dont le salaire annuel est inférieur à 40 000 €. Les personnels nous interrogent chaque jour sur cette décision qui leur apparaît injuste, et sont inquiets pour leur pouvoir d'achat, alors qu'une inflation durable est annoncée dans les médias.

... tandis que l'intéressement et la participation diminuent d'année en année

Au fil des années, le [partage des résultats avec les personnels diminue](#)... et continuera de le faire : les salaires d'embauche sont inférieurs aux salaires de celles et ceux qui partent, tandis que les rétributions variables que sont la participation et l'intéressement sont directement indexées sur la masse salariale.

Globalement, la perception des équipes, dont l'engagement fait le chiffre d'affaires et les résultats de l'entreprise, c'est qu'il faut travailler de plus en plus intensément pour un pouvoir d'achat qui diminue.

